

Sommaire

P1-Édito.

P2, P3-Réforme du collège : congrès d'Albi

P4-Avancement des professeurs EPS

P5-Elections UNSS, Santé/Pénibilité.

P6,P7-UNSS élus des AS.

P8-Trésoriers départementaux, Citation.

P9-Fiche syndicalisation.

P10-Vie des départements, Sections sportives.

P11-Stages syndicaux.

P12-Pétition

EDITO :

Déni de démocratie et autres combines pour un formatage idéologique.

Le dialogue social est le maître mot de la période actuelle. Décliné à toutes les sauces médiatiques pour expliquer la prise en compte de la parole des salariés, il se solde en définitive par des peines d'emprisonnement pour des syndicalistes (Good Year), par l'interpellation d'autres et des poursuites judiciaires pour une chemise arrachée.

Pour ce qui nous concerne, après une pseudo consultation, on nous fait passer des vessies pour des lanternes en présentant une réforme qui doit révolutionner l'acte éducatif en réduisant les horaires disciplinaires de toutes les matières d'enseignement.

Dans cette réforme, l'EPS est sacrifiée quand on voit l'indigence des programmes présentés et la place réservée à notre discipline dans le futur DNB.

Que dire de la formation des enseignants dont le budget de la formation continue est exclusivement alloué « aux besoins de la réforme » pour le reconditionnement et le formatage d'une pensée unique, convergente d'exécutant pédagogique ?

Que dire d'une presse conviée à assister aux travaux du congrès extraordinaire du SNEP sur la place de l'EPS dans cette réforme, qui se déplace et dont l'article pourtant écrit n'est jamais publié dans le quotidien régional ?

Que dire de la phase de généralisation dans les établissements des convocations des enseignants pour recevoir la bonne parole institutionnelle ?

Tout ce ramdam simplement pour habiller une réforme qui n'est qu'une manière de faire des économies encore une fois, en cédant aux sirènes de la finance et des diktats européens qui valident la réduction de la dette en sacrifiant des pans des budgets consacrés aux services publics (augmentation du temps de travail, stagnation des salaires, caporalisation des personnels, autonomie des EPLE et marge de manœuvre de plus en plus grande laissée aux directions et au chefs d'établissement qui ressemblent de plus en plus à des managers.. !)

Dispensé de timbrage

Toulouse St Cyprien

Imprimerie spéciale SNEP
2 Avenue Jean RIEUX
31500 Toulouse
ISSN 1265 - 6526
CPPAP: 0318S05698
Dépôt légal Décembre 2013
Directeur de la publication:
C. BOYALS - 10 rue de l'Avenir
31500 TOULOUSE

Déposé le 12 février 2016

Dispensé de timbrage
ROUTAGE 206



Il est impossible de réussir les réformes tant attendues sans dégager les moyens financiers adéquats. La lutte contre les inégalités et la cohésion sociale doivent régir le « vivre mieux ».

L'Ecole de la république ne peut se satisfaire du corset mortifère de l'austérité.

C'est pour toutes ces raisons que les enseignants étaient dans la rue le 26 janvier.

C'est parce qu'ils ne se reconnaissent pas dans les programmes proposés ainsi que dans le DNB prévu que les enseignants d'EPS ont adressé un carton rouge à la ministre.

C'est parce qu'ils sont mécontents du sort réservé à leur discipline d'enseignement qu'ils ont signé la pétition ou qu'ils vont la signer. (cf l'intérieur du bulletin)

C'est parce qu'ils estiment que cette réforme supprime des horaires disciplinaires pour les remplacer par un habillage pseudo interdisciplinaire et grignotent des heures sur la grille proposée dans les Dotations Globales (ex DGH) qu'ils interviendront dans les CA et exprimeront leur motion.

Que **VIVE l'ECOLE de la REPUBLIQUE**, elle doit se recentrer sur ces valeurs fondamentales qui sont :

La **LIBERTE** d'enseigner et non le formatage des professionnels de l'Education, l'**EGALITE** de traitement de tous les élèves, y compris ceux qui ont des difficultés, la **FRATERNITE** sociale en refusant les conséquences désastreuses d'une Ecole à deux vitesses.

Jean-Paul POITOU





REFORME DU COLLEGE

« Compte rendu du congrès académique du 19 janvier à Albi »

Mardi 19 janvier 2016, plus de 80 collègues d'EPS de l'académie se sont retrouvés lors d'un congrès extraordinaire du SNEP TOULOUSE sur le thème de la réforme du collège sous l'angle : « On change notre métier, l'identité de l'école et la place de l'EPS en son sein ». Sur la photo ci-dessous, voici l'ensemble des collègues qui ont tenu à adresser à la Ministre de l'Education Nationale un carton rouge car :

- Cette **réforme du collège**, que nous attendions « pédagogique », est surtout « politique et structurelle ».
- Les **programmes d'EPS**, structurés sur des généralités, sont d'une indigence rare et donc vidés de sens.
- La **disparition du contrôle en cours de formation au diplôme national du brevet** sur ses contenus spécifiques minimise encore plus la place de l'EPS au sein du collège.

L'introduction de ce congrès, présentée par Alain GOUDARD, secrétaire national du SNEP, a traité de la genèse et du cheminement de la mise en place de cette réforme d'un point de vue institutionnel, précisant les intentions réelles de ce gouvernement qui a communiqué par une surenchère médiatique d'annonces visant l'appauvrissement des contenus scolaires.

L'analyse s'est poursuivie sur l'impact immédiat sur notre discipline EPS notamment dans la déclinaison des nouveaux programmes, suite à leur récente publication.

Après la négation de la consultation sur les programmes (surtout sur les programmes EPS qui ont renié tout le travail fait par le Conseil Supérieur des Programmes, organe indépendant), Alain GOUDARD a expliqué comment notre Ministre Najat VALLAUD BELKACEM a annoncé, par presse interposée, un nouveau brevet où l'indigence des programmes révélait une EPS qui ne serait plus une discipline dispensatrice de savoirs spécifiques sur la motricité, la prise d'informations, la connaissance du corps en action... Regroupée dans un corpus Corps et Arts, l'évanescence des propositions de la DGESCO cantonnerait les objets d'enseignements de notre discipline à contribuer au développement des autres matières dites fondamentales par interdisciplinarité et EPI interposés... !

Notre discipline, aux yeux de certains penseurs, politiques et technocrates n'a pas de valeur intrinsèque en tant que matière d'enseignement.

On lui reconnaît des contenus ne pouvant s'appliquer que dans le cadre des EPI, grande tarte à la crème, qui dilue les savoirs de chaque discipline dans un magma, dont la mise en place, n'a qu'une seule intention : vider le contenu de tous sens didactique et proposer des regroupements de matières suivant leur paradigme d'origine, littéraire, scientifique et annexes (EPS, arts plastiques, Education musicale ..) **Quel recul historique... !**

Les modalités du nouveau DNB applicable en juin 2017 ont fortement alerté les collègues.

Les **débats** ont été riches, intenses et approfondis, organisés en forme de questions réponses avec la tribune à partir de l'ordre du jour suivant :

Matin :

1. Analyse de la situation – dimension historique et politique au travers des derniers textes institutionnels.
2. Faisceaux d'éléments convergents : réforme du collège, programmes d'EPS, DNB.
Débat avec la salle : appréciation du moment de rupture.

Après-midi :

Tous acteurs pour l'EPS. Construire l'idée que nous avons besoin de toute la profession.

Communication grand public (cartons rouges, cartes de vœux, faire preuve d'imagination pour marquer les média, élargissement du champ pétitionnaire).

Analyse de la situation de mobilisation des établissements (autres disciplines) dans l'académie.

Action du 26 janvier 2016

Ces échanges ont permis d'aboutir à des **actions** symbolisant l'incompréhension et la colère des congressistes.

Dès la publication des textes niant la reconnaissance historique des savoirs propres dispensés en EPS, la profession, avait réagi à cette attaque par une pétition élaborée par notre direction nationale, pétition sur le site qui fut une première riposte avec 12000 signatures recueillies en 3 semaines de campagne au mois d'octobre. (Lien sur le site du SNEP National).





REFORME DU COLLEGE (suite)

« Compte rendu du congrès académique du 19 janvier à Albi »

Lord de ce congrès académique, nous avons commencé par adresser un **carton rouge** et un **courrier à la ministre** de l'Education Nationale, courrier approuvé à l'unanimité par les participants au congrès. Nous avons également reçu un journaliste de La Dépêche du midi qui devrait relayer ce carton rouge dans un **article** à paraître prochainement.

Nous avons décidé collectivement que d'autres actions allaient être menées à tous les niveaux par les collègues d'EPS, par les bureaux départementaux et académique du SNEP Toulouse en direction des **élèves, des parents d'élèves, de la presse, des députés et des sénateurs, etc...**

L'objectif est d'obtenir une modification de cette réforme et de ses programmes en faisant des propositions alternatives qui redonneront à l'EPS toute la place qui doit être la sienne dans le **système éducatif français**.

La direction nationale considère que la mise en œuvre de la **réforme des collèges** imposée contre la majorité des organisations syndicales représentatives, l'importance des moyens mobilisés pour la faire passer en force, la **réquisition de toute la FPC**, pilotée et dispensée dans certains endroits le mercredi après-midi, renforce l'idée qu'elle est une réforme politique et structurelle et non la réforme « pédagogique » TANT ATTENDUE que le ministère et ses relais cherchent à promouvoir.

La situation faite à l'EPS est emblématique de ce projet politique :

- ses programmes structurés sur de grandes généralités sont vidés de sens ;
- la disparition du contrôle en cours de formation au DNB sur ses contenus spécifiques remplacé par une participation à la validation du socle ;
- la dévalorisation des contenus disciplinaires au profit d'une interdisciplinarité qui cache sa vraie fonction : permettre à terme la mise en place de « profs de socle ».

Dans ce contexte, après le vif succès de la pétition nationale (+ de 12 000 pétitions) que nous avons remise au ministère lors de notre première opération carton rouge, le SNEP appelle la profession à amplifier la mobilisation pour revenir sur ces décisions.

Durant le mois janvier, il propose aux équipes EPS de multiplier les cartons rouges à la Ministre :

1. En déposant dans tous les CA une motion en signe de protestation.
2. En poursuivant les opérations de résistance dans les « formations formatage » imposées.
3. En participant aux « opérations cartons rouges » lors des initiatives, stages, congrès... proposées dans vos départements et académies et en continuant à débattre de l'identité de l'EPS, du sens du métier et des suites que nous devons donner à notre mouvement...

L'objectif que nous nous étions fixés était de réunir un maximum d'établissements représentés. Ce temps de rassemblement de la profession ayant pour but de comprendre pour agir en envisageant des modalités d'actions issues de nos réflexions. On peut dire que cet objectif est réalisé à la lecture des bilans des congressistes recueillis en fin de journée.

L'ambition d'un projet d'Ecole progressiste du XXI siècle, à la hauteur des défis de la nation ne peut pas solder et reléguer l'EPS française à un rôle récréatif, confinée EXCLUSIVEMENT à des objectifs de citoyenneté.

Nous aspirons, soutenus par les parents, et nous exigeons, dès à présent un changement d'orientation et de reconnaissance de l'EPS par le Ministère. Ce sera l'objet des luttes à venir pour notre syndicat

Jean-Paul POITOU



ALBI, le 19 janvier 2016 : début de l'insurrection !





AVANCEMENT DES PROFESSEURS EPS

« Le ministère réfléchit à une évolution du système »

Le SNEP n'a cessé de dénoncer un système d'avancement injuste et irrespectueux du travail au quotidien de la profession. L'investissement de la grande majorité des collègues relève de l'envie de bien faire son métier chaque jour. Quand on passe des heures à préparer des cours pour les élèves, à mettre en place des actions pour permettre la réussite de tous, ce n'est pas parce que l'on pense au grand choix ou à son avancement dans la carrière que l'on agit ainsi.

Aujourd'hui l'avancement différencié ne règle aucun problème et n'engendre souvent qu'injustices et aigreurs. Nous revendiquons un système d'avancement d'échelon qui n'aura pas décidé *a priori* que 2 collègues sur 10 seront d'ores et déjà relégués à l'ancienneté, que 7 collègues sur 10 sont exclus de la promotion au grand choix. Le SNEP continue donc de revendiquer un avancement unique au meilleur rythme pour tous, à l'identique de nombreux autres corps, qui serait plus en phase avec la nécessité du travail en équipe et de la coopération indispensable dans nos métiers.

Serions-nous enfin entendus ?

Dans le cadre du PPCR (Parcours Professionnels, Carrière et Rémunération) des discussions sont enfin en cours avec le ministère au sujet de l'avancement des enseignants. Plusieurs hypothèses sont actuellement à l'étude. L'une d'elle prévoit de diviser la classe normale en 2 et de créer ainsi une seconde et une première classe, cette dernière commençant avec le 7ème échelon. Le rythme d'avancement serait identique pour tous, sauf lors du passage du 6ème au 7ème échelon où un décalage, pouvant aller jusqu'à 4 ans, serait possible. Mais rien n'est dit quant au cadencement. Sachant que les négociations s'ouvrent dans le cadre contraint du projet de loi des finances, il est fort à craindre que le rythme d'avancement ne soit pas celui que nous réclamons, c'est-à-dire celui du Grand Choix, mais un passage d'échelon moins rapide que celui que nous revendiquons. Dans ce projet, l'avancement serait déconnecté des inspections pédagogiques. Trois temps d'évaluation pourraient alors être envisagés : le premier en début de carrière pour la titularisation, le second après une période de 10 ans d'enseignement et le troisième lors d'un changement de grade.

Les négociations ne font que commencer. Verrons-nous nos légitimes revendications se réaliser ou une fois de plus la logique budgétaire libérale accouchera d'un système dont le but est de faire des économies sur le dos des personnels ?

André CASTELLAN

CAPA du 3 DECEMBRE 2015 : BAREMES DES DERNIERS PROMUS

ECHELON	GRAND CHOIX	CHOIX
5ème	78	
6ème	81	77,5
7ème	85,3	81,5
8ème	87 (+13 ans dans le corps)	84
9ème	88,5 (+15ans 9mois dans le corps)	87,2
10ème	92 (+21 ans dans le corps)	89
11ème	93,5	92,5 (date de naissance)





ELECTIONS UNSS

« Désintérêt ou amateurisme ? »

Tous les 4 ans, l'UNSS procède au renouvellement de ses instances départementales, régionales et nationales. Vous trouverez ci-après la liste des élus représentants des AS pour chaque département de notre académie. Cette année, et pour la première fois, 2 départements (l'Ariège et la Haute Garonne) avaient à choisir entre 2 listes, l'une soutenue par le SE-UNSA, l'autre par le SNEP-FSU. Dans 2 départements (le Tarn et le Tarn et Garonne) l'unique liste était soutenue par le SNEP-FSU. Dans les 4 autres départements (12, 32, 46, 65), les listes constituées n'étaient soutenues par aucun syndicat, ce qui pose tout de même le problème de la transparence d'orientation des élus de ces départements puisque nous savons que certains appartiennent à une organisation syndicale et peuvent être amenés à défendre les revendications de celle-ci sans que les électeurs le sachent.

Quelques remarques au sujet de ces élections :

- Le taux de participation est très variable d'un département à l'autre (seulement 5 AS ont voté dans le 65 alors que 43 l'ont fait dans le 81), mais dans l'ensemble on constate que la profession se désintéresse plutôt de ces élections comme si celles-ci n'avaient que peu d'importance.
- Les textes encadrant ces élections semblent méconnus par bon nombre de chefs d'établissements (plus de votants dans certains établissements que d'électeurs possibles) ce qui tendrait à confirmer qu'une grande majorité des personnels de direction ne prennent pas leur rôle de Président de l'AS avec sérieux et engagement.
- La liste électorale (les membres du comité directeur de l'AS) n'est pas fournie avec le PV de vote et bien évidemment personne ne sait qui a voté puisqu'il manque les signatures des votants. Nouvelle preuve du peu d'intérêt qu'accordent les chefs d'établissements à ces élections.
- Les retours de chaque DD UNSS sont de formats complètement différents laissant penser ici à un manque de cadrage de l'UNSS régionale ou nationale. L'organisation de ces élections semble ne pas être pilotée par le niveau régional ou national laissant chaque Directeur Départemental UNSS se « débrouiller » comme il l'entend.

Bref, des élections toujours aussi mal ficelées ce qui jusqu'alors ne posait pas problème puisque seul le SNEP-FSU véhiculait sa conception du sport scolaire au travers des listes de candidats qu'il soutenait.

Aujourd'hui, avec la présence dans ces élections d'une autre organisation syndicale, cet « amateurisme électoral » n'est pas acceptable. Deux conceptions du sport scolaire différent. Il s'agit dès lors de bien les distinguer et de ne pas fausser le vote par des procédures fantaisistes, opaques voire « cocasses ».

Le SNEP défend un sport scolaire basé sur la rencontre inter-établissements parce que nous pensons que cette notion de rencontre est le cœur même de l'UNSS et que si la richesse de l'UNSS est de permettre la pratique d'activités physiques et artistiques, cette richesse s'accroît par la confrontation aux autres. Espérons que cette position sera partagée par les CD UNSS qui ont dû voter pour élire les représentants au CR UNSS, car là aussi pour la première fois, 2 listes concurrentes vont se présenter à ces élections.

André CASTELLAN

SANTE ET PENIBILITE DU METIER

« Enquête »

Le SNEP National a lancé une enquête en ligne (<http://www.snepfsu.net/sante/enquete.php>) sur la question de la pénibilité de notre métier et de ses conséquences sur notre santé. Le but annoncé est de construire ensemble les revendications et mobilisations afin que ces questions de santé soient enfin sérieusement prises en compte.

Lors du CDN du 14 et 15 janvier, Lionel DELBART, responsable national en charge de cette enquête, nous annonçait que seulement 2055 enseignants d'EPS, en France métropolitaine et en outre mer, avaient renseigné cette enquête. Notre académie faisait partie des « mauvais élèves » avec seulement 13 enquêtes complétées (rappelons que l'académie de Toulouse compte plus de 1500 enseignants d'EPS). Sûrement un manque de communication dans une période où réforme du collège, élections FSU et élections UNSS ont accaparé les bureaux départementaux et le secrétariat académique. Mais comme chacun et chacune aura lu cet entrefilet avec attention, gageons que notre académie saura montrer un réel intérêt à cette question qui, il est vrai, touche peut-être plus les fins de carrière que les jeunes collègues.

André CASTELLAN





ELECTIONS UNSS

« Les élus départementaux »

09	NOM	PRENOM	ETABLISSEMENT
1	EVINA	Nicolas	Lycée Pyrènes Pamiers
2	PORTOLAN	Céline	Clg Girbet Saverdun
3	SANS	Mylène	Clg Girbet Saverdun
4	BENOIT	Sophie	Clg Bayle Pamiers
5	BRICOT	Cyril	Clg Rambaud Pamiers
6	CHASSEUIL	Jean-François	Lycée Pyrènes Pamiers

12	NOM	PRENOM	ETABLISSEMENT
1	CANITROT	Cathy	Clg M. Aymard Millau
2	BROSETA	Jérôme	Clg Jean Moulin Rodez
3	FAEDY	Sandrine	Lycée F. Foch Rodez
4	BRU	Catherine	Lycée Agricole Rodez
5	GERARD	Franck	Clg Les 4 Saisons ONET Le Château
6	DELBOS	Eric	LP Des Métiers Aubin

31	NOM	PRENOM	ETABLISSEMENT
1	SENAT	Jean-Luc	Clg Rolland Saint Jean
2	MONTAGNAC	Yannick	Clg Verdier Léguevin
3	DERVAL	Christelle	Clg Laralde Montréjeau
4	BERTAUDIÈRE	Anne Laure	Clg Condorcet Nailloux
5	LAINÉ	Isabelle	LP H. Boucher Toulouse
6	BENTAJOU	Dominique	Clg J. Valles Portet Sur Garonne

32	NOM	PRENOM	ETABLISSEMENT
1	CANCIANI	Pascal	Collège Vasconie Mielan
2	IDRAC	Corinne	Collège Belleforest Samatan
3	MAURAS	Faïza	Lycée Lannes Lectoure
4	BREUIL	Manuel	Collège Carnot Auch
5	SURGET	Julien	Lycée D'Artagnan Nogaro
6	JOBELOT	Dominique	Collège L. Michel Isle Jourdain





ELECTIONS UNSS

« Les élus départementaux » (suite)

46	NOM	PRENOM	ETABLISSEMENT
1	ALBAGNAC	Vincent	Cité scolaire Léo Ferré Gourdon
2	DEVAUD	Carine	Clg L'Impenal Luzech
3	FACHAN	Eric	Lycée Monnerville Cahors
4	TRASSEBOT	Sandrine	Clg Orlinde Bretenoux
5	CROZES	Antoine	Clg Masbou Figeac
6	MAURY	Danièle	Clg De Magny Cahors

65	NOM	PRENOM	ETABLISSEMENT
1	LAROQUE	Valérie	Clg Fébus Lannemezan
2	CANTAN	Marie Pierre	Clg P. Eluard Tarbes
3	DUMONT	Frédéric	Clg/Lyc J d'Arc Tarbes
4	LEPETIT	Sébastien	Lyc M. Curie Tarbes
5	LABROUSSE	Gilles	Clg Odin Bagnères de Bigorre
6	FONTAN	Marina	Clg Pyrénées Tarbes

81	NOM	PRENOM	ETABLISSEMENT
1	LONGHI	Sylvette	LP Sidobre Castres
2	CHABBERT	Pierre	Collège Durand Puylaurens
3	CHAPPELAZ	Laure	Collège St de Sabo St Juéry
4	CARIA	Jérémy	Collège R. Cassin Vielmur
5	MAUREL	Francis	Collège Beaumarchais Valence d'Albi
6	AUDOUIN	Laurent	Lycée B. Basse Castres

82	NOM	PRENOM	ETABLISSEMENT
1	GILMER	Sylvain	Clg JJ Rousseau Labastide St Pierre
2	ROUQUIE	Nicolas	Lycée Bourdelle Montauban
3	LEPRINCE	Marie Line	Clg J. Lacaze Grisolles
4	GAULON	Christine	Lyc Mitterrand Moissac
5	SERDAN	Luc	Clg Vercingétorix Montech
6	BRAQUE	Guillaume	Clg Flamens Castelsarrasin





**PAS ENCORE ADHERENT,
ET SI VOUS DÉCIDIEZ DE REJOINDRE LE SNEP ?
ENVOYEZ VOTRE COTISATION
A VOTRE TRESORIER DEPARTEMENTAL**

LES TRÉSORIERES DÉPARTEMENTAUX



09 - Hélène GASULLA	Route de l'Aéroport	09190 LORP SENTARAILLE
12 - Françoise DENIS	298. Route du Causse Noir	12100 MILLAU
31 - Yannick MONTAGNAC	2 Impasse des Corbières	31830 PLAISANCE du TOUCH
32 - Cathy COIGNUS	14 rue de Marrens	32300 MIRANDE
46 - Françoise LEGRAND	Le Bourg	46130 LOUBRESSAC
65 - Fabrice CAHUE MERCIER	6 bis Chemin d'Azereix	65000 TARBES
81 - Sylvette LONGHI	48 Bd Léon Bourgeois Appt 307	81100 CASTRES
82 - Sylvain GILMER	36 Chemin de l'Hermitage	81800 RABASTENS

CITATION À MÉDITER



Thierry Alberti

« Le monde est dangereux à vivre !
Non pas à cause de ceux qui font le
mal, mais à cause de ceux qui regardent
et qui laissent faire. »

Albert EINSTEIN (1879-1955)



Fiche à retourner à : **SNEP-FSU**
 2 avenue Jean Rieux 31500 TOULOUSE

IDENTITE sexe F M date de naissance / / 19

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION
ou ZONE DE REMPLACEMENT

nom
nom de JF
prénom
ADRESSE auxiliaire
voie
complément d'adresse
code postal et localité
@dresse mèl
☎ fixe :
☎ mobile : 0

code établissement
nom
voie

code postal et localité				
SITUATION ADMINISTRATIVE				
ECHELON ou Groupe pour les retraités ↓	TZR	POSTE FIXE	CONGES Par. - Form. - Autre	DISPO
	SIT. PARTICULIERE		CPA : 50% 70% 80%	
	PROF de SP. STAGIAIRE	PROF STA- GIAIRE	AGREGÉ STA- GIAIRE	TPS Partiel : heures ou %

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin.

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au : SNEP - Service Informatique, 76 rue des Rondeaux 75020 PARIS

date
signature

ENVOI du BULLETIN

- adresse personnelle adresse établissement
- Je ne souhaite pas recevoir le bulletin syndical en version papier, mais être averti de sa parution à l'adresse électronique ci-dessus, pour le télécharger sur le site du SNEP.
- Je ne souhaite pas recevoir les hors série "Contre Pied" en version papier, mais être averti de leur parution à l'adresse électronique ci-dessus, pour les télécharger sur le site du SNEP.

COTISATIONS SNEP METROPOLE 2014- 2015

◆ Collègue exerçant en DOM, TOM,ETRANGER : se reporter à la grille spécifique

Catég/Echelon	1	2	3	4	5	6 / A1	7 / A2	8 / A3	9	10	11
Prof : EPS - Sport & Agri- ENS	Stag CAPEPS ext		138 €	145 €	153 €	157 €	167 €	179 €	191 €	206 €	221 €
Prof : Hors Classe	167 €	189 €	202 €	216 €	234 €	249 €	263 €				
Bi-admissible			142 €	149 €	158 €	169 €	178 €	191 €	206 €	222 €	232 €
Agrégé - CTPS	Stag AGREG ext		161 €	175 €	187 €	200 €	214 €	230 €	247 €	263 €	276 €
Agrégé Hors Classe	221 €	234 €	247 €	263 €	276 €	296 €	308 €	324 €			
AE-CE-PEGC		115 €	122 €	127 €	133 €	140 €	146 €	154 €	162 €	172 €	182 €
CE-PEGC Hors Classe			172 €	182 €	206 €	221 €					
CE-PEGC Classe Ex.	206 €	223 €	234 €	249 €	263 €						
MA et CDI	102 €	110 €	113 €	121 €	129 €	136 €	146 €				

AUTRES SITUATIONS

- ◆ Prof EPS stagiaires - Prof de Sport stagiaires à l'externe : **100€** ◆ Agrégés stagiaires sur premier poste : **110€**
- ◆ Vacataire **42€** - Contractuel **42€** ◆ Congé formation : **100€** - Congé parental - Disponibilité : **42€**
- ◆ Tps partiels : selon échelon et quotité de service ◆ Stagiaires non reclassés : selon échelon de la catégorie d'origine
- ◆ CPA nouvelle formule : 50%, 70% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA)

ABONNEMENT BULLETIN 60 euros

- ◆ Non titulaire non réemployé **30€** ◆ Etudiant (fournir un justificatif) **30€**

CATEGORIE PROFESSIONNELLE			
PROF EPS	PROF Hors Cl.	Prof Stagiaire	
AGREGÉ	AGR Hors Cl.	BI- ADMISSIBLE	AGR Stagiaire
CE	CE Hors Cl.	CE Classe Ex.	
PROF de Sport	PROF de Sport Hors Classe	CTPS	PROF de Sport Stagiaire
PCEA Agri			
NON TITULAIRE	CONTRACTUEL	MA - CDI	VACATAIRE
RETRAITE			

Retraités et Contrats Locaux HDF

Montant du traitement ou de la pension mensuelle	Groupe		Cotisation
	Inférieur à 1000€	1	48 €
	entre 1001€ et 1300€	2	65 €
	entre 1301€ et 1550€	3	80 €
	entre 1551€ et 1800€	4	91 €
	entre 1801€ et 2050€	5	100 €
	entre 2051€ et 2300€	6	114 €
	entre 2301€ et 2500€	7	130 €
	entre 2501€ et 2700€	8	144 €
	entre 2701€ et 2900€	9	156 €
supérieur à 2900€	10	164 €	

JE CHOISIS DE PAYER MA COTISATION

Par chèque(s) en une ou plusieurs fois à l'ordre du SNEP	Nombre de chèques (maximum 5):	<input type="text"/>
Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois. Remplissez le mandat ci-dessous	Nombre de prélèvements (maximum 5):	<input type="text"/>
1er mois de prélèvement	Les prélèvements se font le 5 de chaque mois jusqu'au 5 juin	<input type="text"/>

ATTENTION LE PRELEVEMENT EST RECONDUIT AUTOMATIQUEMENT CHAQUE ANNEE. VOUS DEVEZ NOUS INFORMER DE CHANGEMENTS EVENTUELS

PRELEVEMENT MANDAT


« En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) SNEP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,

- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

« Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès

de votre banque »

Nom
Prenom
Adresse
Compl. Adresse
Code Postal - Ville
Pays
Code IBAN
Code BIC

Pour le compte du
SNEP
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
Ref : Cotisation SNEP

 à :
 le :
 Signature

 Paiement : Récurrent
NE RIEN INSCRIRE CI-DESSOUS
MERCI DE JOINDRE UN RIB


VIE DES DEPARTEMENTS

« Le SNEP intervient pour la piscine ANCELY »



Cette piscine, propriété de la SARL les Chalets, voit depuis 2 ans ses horaires d'ouverture diminués comme peau de chagrin par la mairie qui en assure la gestion. Cette piscine de plein air est un lieu de vie familial, dont l'avenir est incertain puisque la société des Chalets ne peut investir. La mairie veut réduire les coûts et l'inquiétude grandit pour les habitants (pensons à tous ceux qui ne partent pas sur des rivages enchanteurs). Le SNEP a fait un tour d'horizon des difficultés pour trouver suffisamment de créneaux, que ce soit pour les élèves (et pas seulement des non nageurs), les clubs sportifs, les associations et les citoyens.

Il manque d'ailleurs 3 piscines à TOULOUSE, ce que nous avait confirmé Madame ARRIBAGE adjointe aux sports de la mairie lors de notre rencontre de juin 2015. Les médias peuvent toujours s'émouvoir des 500 noyés chaque été, que font les élus pour l'amélioration de l'utilisation des piscines surtout dans la période estivale où de nombreuses piscines sont fermées ? Il est paradoxal de ne pas offrir ce loisir et ce sport à une frange de citoyens qui restent dans l'agglomération. Evidemment, l'extension des créneaux et la construction de nouveaux bassins nécessitent de gros budgets. L'augmentation des impôts locaux devrait se concrétiser par une augmentation de l'offre de service au public et par l'embauche de personnel en cette période de fort chômage. A ce que l'on peut voir actuellement, la densification en matière de population et donc de logements apporte beaucoup de problèmes (transports en commun, stationnement, crèches, écoles, services...etc) qui ne semblent pas être la préoccupation des responsables et élus politiques. Le plan piscine annoncé par la municipalité il y a 18 mois va-t-il tomber à l'eau ?

Agissons dans les établissements scolaires et les diverses associations concernées pour faire changer les choses.

Claude BOYALS

SECTIONS SPORTIVES

« A chacun de se débrouiller »

Le SNEP académique a été interrogé par plusieurs collègues sur la question des heures attribuées à la section sportive de leur établissement ne voyant pas apparaître celles-ci dans les projets de DG communiqués par leur chef d'établissement.

Nous nous sommes dès lors empressés de relayer cette légitime interrogation auprès de la Rectrice et de nos IA-IPR EPS.

La réponse nous est venue de Monsieur CURNELLE, secrétaire général adjoint de l'académie de Toulouse en charge du pôle organisation scolaire.

Nous vous laissons juges de cette réponse qui, malheureusement ne fait que confirmer le développement de l'autonomie des établissements scolaires et de son corollaire, à savoir, l'augmentation des inégalités entre établissements et entre disciplines, une des nombreuses conséquences néfastes de la réforme du collège.

N'hésitez pas à nous informer si votre propre section sportive est menacée soit de disparition, soit de réduction en terme de dotation horaire.

André CASTELLAN

« Après vérification, je vous confirme que les sections sportives n'ont pas fait l'objet de dotation académique en 2015. Il n'y a pas de changement prévu en 2016 sur ce point.

Il se peut par contre qu'en 2015 les DASEN aient décidé de financer, sur leur dotation départementale, les sections sportives des établissements dans leur département. Dans ce cas il vous appartient de les saisir. »

« Cependant, avec la réforme du collège, la plupart des financements départementaux n'ont plus de raison d'être puisque la quasi intégralité des moyens disponibles ont été transférés directement dans les dotations globales des EPLE dont la marge d'autonomie a été multiplié par 3 en moyenne. C'est le principe même de cette réforme qui renforce l'autonomie et le choix des conseils pédagogiques des EPLE. Il appartient donc à ceux-ci d'utiliser localement leur dotation en fonction des priorités qu'ils se fixent eux-mêmes, dans le respect de l'esprit de la réforme et de la réglementation en vigueur. Le collège des enseignants, avec leur direction, sont donc en capacité de décider s'ils souhaitent consacrer ou pas des heures aux sections sportives, aux enseignements de complément, aux EPI, à l'AP... Ce choix leur appartient désormais. »

Olivier Curnelle

Secrétaire général adjoint de l'académie de Toulouse

Pôle organisation scolaire et Pilotage académique





STAGES SYNDICAUX

« Nouvelle organisation du stage intra »

Devant le nombre très important de collègues présents au stage mutation les années précédentes, et afin de mieux répondre encore aux demandes notamment d'entretien individuel, le SNEP académique a décidé de scinder ce stage syndical en 2 journées.

Le **JEUDI 24 MARS** sera réservé aux collègues en poste dans notre académie, qu'ils soient TZR ou titulaire d'un établissement.

Le **VENDREDI 25 MARS** sera quant à lui réservé aux collègues entrants dans l'académie ainsi qu'aux professeurs stagiaires dont les problématiques ne sont pas les mêmes.

Ces deux journées de stage auront lieu au SNEP-FSU, 2 avenue Jean Rieux, 31500 TOULOUSE, de 9H à 17H

Nous rappelons que la matinée traite du mouvement dans sa globalité et permet d'appréhender les règles de l'intra dans notre académie et que l'après-midi est organisée afin de répondre aux questions individuelles. Pour rappel également, le matin est ouvert à toutes et tous, mais l'après midi est réservé aux seuls adhérents du SNEP-FSU.

Comme d'habitude, la circulaire intra 2016 sortira seulement début mars, mais cette année le rectorat de Toulouse envisage de grands changements notamment en ce qui concerne les Rapprochements de Conjointes et les affectations en REP+. Bien entendu, nous ne savons pas à l'heure actuelle si les propositions des commissaires paritaires du SNEP seront entendues par l'administration rectorale et dans quelles mesures l'intégralité des règles du mouvement intra 2016 sera impactée. Une raison de plus pour s'inscrire à ce stage académique.



STAGES SYNDICAUX

« Les prochaines propositions du SNEP »

Après les succès des stages Tir à l'Arc à Rodez, Danse à Castres et Hand-Ball à La Salvetat St Gilles, le SNEP académique continue de travailler pour offrir à la profession d'autres journées de formation à caractère pédagogique.

Ainsi, devraient se mettre en place prochainement un stage « entrée dans le métier » destiné à nos collègues stagiaires et un stage « lutte » ouvert à tous. Nous vous invitons donc à consulter régulièrement notre site académique pour recevoir nos informations au fur et à mesure de leur publication.

D'autres activités pourraient être envisagées d'ici la fin de l'année scolaire et, à ce titre, le SNEP académique est toujours en recherche de formateurs-militants prêts à partager leurs connaissances et à donner de leur temps pour participer à une formation continue proche des besoins de la profession.



